

SOCIETE MAGASIN GENERAL – S.A - au capital de 11.481.250 DT
R.C : B 13 655 1996- M.F : 033128 WPM 000- N°CNSS : 035698-02
Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 – Tunis

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Le conseil d'administration réuni le 04 avril 2019 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale ordinaire, **le mardi 28 mai 2019 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises** sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 -Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2018.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.
- 3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2018.
- 4- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2018.
- 5- Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2018.
- 6- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2018.
- 7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.
- 8- Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2018.
- 9- Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2018 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 10- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2018.
- 11- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2018.
- 12- Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
- 13- Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions
- 14- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2019,2020 et 2021.
- 15- Ratification de la cooptation d'un administrateur.
- 16- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour les exercices 2019,2020 et 2021.
- 17- Approbation de la vente d'un local commercial (Mourouj 6)
- 18- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PROJET DE RESOLUTIONS
A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **mardi 28 mai 2019 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au 2 rue du lac Turkana -les Berges du Lac1, Tunis** sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2018 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2018, l'assemblée générale ordinaire décide :

-d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2018 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2018.

-Et d'approuver sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2018 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018.

Mise aux voix, cette résolution

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2018 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2018	21 198 656
Résultat reporté des exercices antérieurs	8 224 370
Réserve pour réinvestissements exonérés	- 999 990
Bénéfice distribuable	28 423 036

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,400 DT par action soit 40% du nominal des actions.

Ce dividende sera mis en paiement à partir2019

Mise aux voix, cette résolution

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupes effectuées en 2018 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2018, à raison de 5.000 DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2018, à raison de 7.500 DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du dépassement du montant des emprunts approuvés à titre de l'exercice 2018 et entérine cet excédent de ce dépassement et ce pour une valeur de 10 MDT.

Au titre de l'exercice 2019, l'assemblée générale ordinaire approuve la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de 38.5 MDT destinés au financement du plan d'investissement, et approuve aussi l'octroi des garanties réelles d'hypothèques garantissant ces crédits ainsi que l'engagement de crédits de gestion totalisant la somme en principal de 150 MDT

Mise aux voix, cette résolution

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve aussi le consentement d'une caution pour garantir le paiement des crédits d'un montant de cinq millions de dinars au profit de la Société BHM Promogro ainsi qu'à toutes les sociétés du groupe.

Mise aux voix, cette résolution

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2019,2020 et 2021 :

- o Monsieur Tahar BAYAHY : 01 siège
- o Société MED INVEST COMPANY : 01 siège
- o Monsieur Yahia BAYAHY : 01 siège
- o Monsieur Taieb BAYAHY : 01 siège
- o Monsieur Brahim ANANE : 01 siège
- o Monsieur Khaled BOURICHA : 01 siège
- o Monsieur Moez JOUDI : 01 siège
- o Monsieur Ahmed BEN GHAZI : 01 siège

Et désigne Mr Slim BEN AYED, nouveau administrateur, en remplacement du feu Abdelwaheb BEN AYED et ce pour les exercices sus mentionnés.

Mise aux voix, cette résolution

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation de **monsieur Fethi BEN MOUSSA** en qualité de nouvel administrateur en remplacement de monsieur Philippe SAUDO pour la durée restante de son mandat et ce à compter du 28/11/2018 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant

sur les états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;lequel a accepté ses fonctions et a déclaré n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance édictées par la loi

Mise aux voix, cette résolution.....

TREIZIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des deux commissaires aux comptes : la société HORWATH ACF et la société AMC ERNST & YOUNG pour les exercices 2019,2020 et 2021.

Mise aux voix, cette résolution

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la décision prise par le conseil d'administration réuni le 4 avril 2019 relative à la vente du local commercial (483m²) sis à Mourouj 6 .

Mise aux voix, cette résolution

QUINZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution